

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-15	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 34 DU 6 MAI 2024

5 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

DELIBERATION

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 18 MARS 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-15	5.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2024
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°33 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 18 mars dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-16	7.10	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 34 DU 6 MAI 2024

5 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

DELIBERATION

DON AU CCAS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-16	7.10	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	DON AU CCAS
-------	--------------------

SM

Chers Collègues,

Le 24 Février dernier, Monsieur et Madame Olivier OGUZ DURMAZ ont fait parvenir au CCAS de Flers un don s'élevant à 100 € suite à une quête de mariage.

Vu l'article R123-25-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que les dons et legs sont des ressources propres au CCAS,

Vu l'article L315-12-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le conseil d'administration doit délibérer sur les dons qui lui sont faits,

Vu l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le président du Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale à accepter, à titre conservatoire, des dons et legs,

Considérant que si le Président du CCAS peut accepter à titre conservatoire les dons et legs, le conseil d'administration doit délibérer pour rendre définitive cette acceptation,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le don de 100 € - Cent euros au CCAS de FLERS.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-17	1.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 34 DU 6 MAI 2024

5 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

DELIBERATION
**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ET BOISSONS,
FRUITS ET LEGUMES FRAIS, PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN POUR
L'EPICERIE SOCIALE. LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DES MARCHES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-17	1.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ET BOISSONS, FRUITS ET LEGUMES FRAIS, PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN POUR L'EPICERIE SOCIALE. LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-------	--

Chers Collègues,

Les marchés publics de fourniture de denrées alimentaires et boissons, fruits et légumes frais, produits d'hygiène et d'entretien pour l'épicerie sociale ont été reconduits au 1^{er} janvier 2022 pour un an reconductible 3 fois, soit une fin théorique au 31 décembre 2025. Toutefois, les montants maximums HT sur la durée initiale ayant été atteints plus rapidement que prévu sur les lots 1 et 2, nous avons dû procéder à des reconductions anticipées.

Ainsi, sur le lot n°2, la dernière période d'exécution est entamée et nécessite le lancement d'un nouveau marché.

Afin de faire à nouveau coïncider les périodes d'exécution des trois lots, il est proposé de ne pas reconduire les lots 1 et 3 et de lancer une nouvelle procédure de marché public en augmentant le montant maximum.

Les fournitures seront à nouveau décomposées en 3 lots définis comme suit :

- lot n° 1 : Fourniture de denrées alimentaires et boissons
- lot n° 2 : Fourniture de fruits et légumes frais
- lot n° 3 : Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien

En application des articles R2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure donnera donc lieu à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande d'une durée dont la période initiale courra de la notification du marché jusqu'au 30 juin 2025. Ces marchés seront tacitement reconductibles 3 fois, par période d'une année.

Les montants de l'accord-cadre sont les suivants :

Lot	Objet	Montant minimum par période (initiale ou de reconduction)	Montant maximum par période (initiale ou de reconduction)
1	Fourniture de denrées alimentaires et boissons	SANS	90 000 € HT
2	Fourniture de fruits et légumes frais		20 000 € HT
3	Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien		12 000 € HT

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-17	1.1	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-18	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 34 DU 06 MAI 2024

5 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

DELIBERATION
**CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE DES DEPLACES
UKRAINIENS - AVENANT**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus :: Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	06.05.2024	D2024-18	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE DES DEPLACES UKRAINIENS - AVENANT
--------------	---

La convention relative à la prise en charge des déplacés Ukrainiens votée par délibération n°2023-19 du 27 juin 2023 est arrivée à son terme le 30 avril dernier. Ladite convention prévoyait la possibilité de prolonger sa durée par voie d'avenant. Aussi, il a été proposé à COALLIA de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour rappel, cette convention prévoit un accès à l'épicerie sociale à hauteur de 30 € maximum par semaine et par personne pour les déplacés Ukrainiens ne percevant pas encore l'Allocation Demandeur d'Asile.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 – PRENDRE ACTE de la prolongation par avenant de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 34 DU 6 MAI 2024
6 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

DELIBERATION

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR
DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES,
TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 08 Mars 2024 et le 19 Avril 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	1		1	250.00 €
Aide financière sur facture	3	1	2	180.00 €
Assurance habitation				
Bons alimentaires	9		9	585.00 €
Bon carburant	3		3	70.00 €
Bon fournitures				
Bon sandwich				Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ				Non chiffré
Carte de bus Sésame	71	2	69	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	35	4	31	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	2		2	517.48 €
FSL Eau – Secours Eau	1	1		Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité				
FSL Gaz – Secours gaz				
FMIJ				
Microcrédit				Non chiffré
Secours dépôt de garantie				
Secours eau				
Secours électricité / gaz / charges locatives	5	1	4	400.00 €
Secours fioul				
Séjour voyage	1		1	100.00 €
TOTAL	131	9	122	2 102.48 €

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-19	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 11 Mars 2024 au 29 Avril 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

12 résiliations ont été effectuées sur cette période.

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 11 Mars 2024 au 29 Avril 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 16 attributions et 18 résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à 103 personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT